
DÉCISION N° 2023.04.28 D

Objet : Fourniture de mobiliers et de matériels scolaires – Lot n°3 : Mobiliers et matériels pédagogiques – Avenant n°4

Vu les articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment son article R.2194-7 ;

Vu la délibération n°2.00 du 17 juillet 2020 concernant la délégation du Conseil Municipal au Maire prévue à l'article L.2122-22 précité du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2022.07.742A du 25 juillet 2022 portant délégation de fonction et de signature à Madame Pauline CABANE au titre de l'Education et de la Jeunesse et plus particulièrement pour la gestion des moyens en fournitures et mobiliers scolaires et éducatifs, y compris la signature des décisions de passation des marchés et accords-cadres de fournitures et services d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée, ainsi que de leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à cinq pour cent (5 %), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'accord-cadre n°210023 du 09 juillet 2021 et ses avenants n°1 du 15 novembre 2021, n°2 du 20 avril 2022 et n°3 du 22 mars 2023 portant sur la fourniture de mobiliers et matériels pédagogiques (lot n°3) conclu avec la société TOUT POUR LE BUREAU S.A.R.L. ;

Vu le budget général de la commune et notamment ses comptes 2184-211, 2184-212 et 2184-213 ;

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :

- Qu'il est nécessaire d'intégrer de nouveaux mobiliers, indispensables à l'activité des écoles publiques de la Ville, à l'accord-cadre susvisé, qui a été conclu pour une durée de deux (2) ans à compter de sa date de notification et pour un montant de commande susceptible de varier dans les limites globales minimum de 11 000,00 € H.T. et maximum de 30 000,00 € H.T. ;

- Qu'il convient d'établir, en conséquence, un avenant n°4 pour ajouter de nouveaux mobiliers à l'accord-cadre de fournitures susvisé.

Le Maire de MONTE LIMAR,

DECIDE :

Article 1° - Il sera conclu avec la société TOUT POUR LE BUREAU S.A.R.L., dont le siège social est situé 10 Avenue du Meyrol, 26200 MONTE LIMAR, un avenant n°4 à l'accord-cadre de fournitures n°210023 du 09 juillet 2021 portant sur la fourniture de mobiliers et matériels pédagogiques (lot n°3), afin d'intégrer des mobiliers complémentaires à ceux déjà listés au B.P.U..

Article 2° - Le Bordereau des Prix (B.P.U.) Complémentaire est annexé à la présente décision.

Article 3° - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Fait à MONTE LIMAR, le **-5 MAI 2023**

Le Maire,



Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué
Pauline CABANE

Annexe à la décision n°2023.04.28 D

B.P.U. Complémentaire

N° des Prix	Désignation	Prix Unitaire € H.T. (Ecotaxe incluse)
3.49	Chariot de cuisine sur roulettes	107,00 €
3.50	Horloge murale	32,90 €
3.51	Lot de 10 galettes d'assises en mousse	147,50 €
3.52	Lot de 5 tableaux marguerites d'extérieur	44,30 €
3.53	Top bike dès 4 ans	325,00 €
3.54	Bicycle de 3 à 6 ans	227,00 €
3.55	Vélo tricycle de 3 à 7 ans	299,00 €
3.56	Vélo bi-tricycle de 4 à 6 ans	550,00 €
3.57	Petit tricycle H. assise 30 cm	199,00 €
3.58	Château en bois avec pont levis	111,00 €



Montélimar

N° des Prix	Désignation	Prix Unitaire € H.T. (Ecotaxe incluse)
3.59	Lot de 6 figurines contes et légendes	49,90 €
3.60	Lot de 7 figurines chevaliers avec armes et protections chevaux	58,92 €
3.61	Banquette mousse vert et jaune 110 x 65 x 70 cm	399,00 €
3.62	Couverture polaire 100 x 150 cm	15,90 €
3.63	Parking de rangement pour 8 tricycles	276,00 €
3.64	Tapis de regroupement 130 x 180 cm	118,00 €
3.65	Garde-manger 40 x 30 x 110 cm	217,00 €
3.66	Marchande en contre-plaqué 60 x 47 x 58 cm	130,00 €
3.67	Coupeuse professionnelle A4 30 feuilles	209,00 €
3.68	Lit pliant toile tube époxy, 156 x 44 x 51 cm	90,00 €
3.69	Ferme 54 x 54 x 28,5 cm, en bois, toit amovible	146,90 €
3.70	Triangle à grimper 100 x 120 cm, en bois, pour escalade avec échelle	873,75 €



Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le

05 MAI 2023

ID : 026-212601983-20230505-202304_28D-AR

Montélimar

N° des Prix	Désignation	Prix Unitaire € H.T. (Ecotaxe incluse)
3.71	Table à langer pliable sur roulettes, livrée avec un tapis à langer	69,00 €
3.72	Combiné cuisine avec four, plaques, évier et placard	502,00 €
3.73	Couchettes empilables	63,00 €

